

26 août 2016



TOUS CORPS



Création de la DCRFPN Direction Centrale du Recrutement et de la Formation de la Police Nationale

Le 23 août 2016, le **SNAPATSI** et ses partenaires de la CFE-CGC ont été **reçus** par Monsieur Philippe LUTZ préfigurateur de la DCRFPN et Monsieur Luc CHALON de la SDFDC pour **une première concertation** relative à la création de la Direction Centrale du Recrutement et de la Formation de la Police Nationale.

Le calendrier

A la demande du Ministre, **la Direction doit être créée en décembre 2016**

29/08/2016 : M. Lutz rencontrera à l'amphi de Lognes les agents de la SDFDC en fonction sur le site.

du 6/09 au 08/09/2016 : séminaire des DIRF et des chefs de structure de formation

octobre / novembre 2016 : consultations interministérielle et ministérielle

décembre 2016 : consultation des Comités Techniques (*CTRPN 14/12 et CTM 15/12*) et publication au journal officiel la 2^{ème} quinzaine de décembre.



La méthode

- ☞ Une équipe projet auprès du préfigurateur sera créée (3 membres de la SDFDC et 2 membres de l'IGPN)
- ☞ Les organisations syndicales seront consultées au moins 1 fois par mois pour apporter leur contribution.
- ☞ 7 groupes de travail doivent être constitués sur les thèmes suivants : la formation initiale (*tous corps confondus*), la formation continue (*obligatoire ?*), les outils/la méthode, le Plan National de Formation, l'évaluation des formations initiale et continue, l'ouverture des formations vers l'extérieur (*mutualisation*) et la formation continue en relation avec les directions actives.



Le SNAPATSI est intervenu sur divers sujets :

- les besoins concrets en formations initiale et continue pour les 3 filières (*administratifs, techniques et scientifiques*);
- l'absence de référentiels métiers pour les PATS entraînant une méconnaissance de leurs fonctions.
- la reconnaissance des formateurs ATS
- le manque de suivi des formations....

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI vous informe et vous défend